

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL De MAISONCELLE TUILERIE

Séance du Mercredi 26 Août 2020 à 19h30

L'an deux mille vingt, le Mercredi 26 Août à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Mesdames Messieurs BAUDOIN Valentin, COPPIN Peggy, CRAMET Armance, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard, SARDA Angélique

Procuration : M COCAGNE Terry à Mme GILQUIN Sandra

Absent : M LEVOIR David

Secrétaire de séance : Mme Armance CRAMET

M Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative pour les travaux de voirie au compte 2151 et l'étude du devis pour les travaux de la cour de l'école

DELIBERATIONS :

1) OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE POUR SIEGER AU SMOTHD

Le Conseil Municipal,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté du 3 mai 2013 portant création du Syndicat mixte ouvert « Oise très haut débit »,

Vu l'article 6 des statuts modifiés par délibération du Conseil Syndical du 03 octobre 2013, indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant que le Maire est délégué de droit auprès du SMOTHD,

Considérant qu'il convient de désigner son suppléant de la commune auprès du SMOTHD

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	10
Suffrages exprimés :	10
A obtenu :	10 voix

Désigne Mme Armance CRAMET comme déléguée titulaire au SMOTHD.

2) RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS (CCID) suite aux élections municipales de 2020

Mme GILQUIN Sandra
M PRINGUEZ Fernand
M BAUDOIN Mickaël
M COCAGNE Terry
M DERIVRY Emmanuel
Mme LEVOIR DELACHAPELLE Léone
M HEVIN Dominique
Mme SARDA DUHAMEL
MME BOITREL HENRY Liliane
Mme MONTOIS Cécile
M BEHAGEL Thierry
M JOSEPH Ali

Mme FOUQUIER Caroline
M JOLY Thomas
Mme CRAMET Armance
M LEVOIR David
M CAPPELLO Sébastien
M LEBEGUE Michel
M POTIER Marcel
M MARTIN Dominique
M CANU Martial
M PORTEMER Régis
M COPPIN Frédéric
Mme BYTEBIER Clara

Après délibération Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) DESIGNATION D'UN TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR SIEGER A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Après avoir délibéré Le Conseil Municipal décide à l'unanimité comme suit

M Gérard LEVOIR Titulaire et Mme Sandrine ENQUEBECQ Suppléante

4) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal

ADHERE au groupement de commande,

ACCEPTE à l'unanimité les termes de la convention constitutive de groupement

DESIGNE comme représentants de la CAO du groupement de commandes :

M Gérard LEVOIR en qualité de titulaire

Mme Sandrine ENQUEBECQ en qualité de suppléante

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5) DECISION MODIFICATIVE pour le compte 2151/37 de 2000.00 € POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ruelle Maillet

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Etude des devis pour dératisation dans la commune et capture des pigeons à l'église.

Devis proposé par l'entreprise LA CAMDA pour
la dératisation est de 1920.00 € TTC
la capture des pigeons 1320.00€ TTC

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire une enquête auprès de la population pour connaître les besoins et mettre en place une éventuelle distribution de raticide.
- Concernant la capture des pigeons et suite au constat par la commission des bâtiments des dégâts sont déjà occasionnés sur la rénovation tant sur les pierres que dans les gouttières.

Le Conseil Municipal décide et accepte le devis proposé pour la capture.

- Suite à donner au devis pour les réparations de parement de la rosace à l'église

L'architecte nous propose deux solutions pour réparer la grande rosace

- Soit de rassembler les morceaux de pierre comme prévu dans le marché ou alors retailler dans la pierre neuve pour un coût de 7 621.64€ ttc

Le Conseil Municipal décide et accepte le devis proposé avec de la pierre neuve.

- Devis travaux cour de l'école : Remise en état de la cour qui présente des trous.

L'entreprise LE PETIT TERRASSIER propose les travaux pour un montant de 7 318.56€

Le Conseil Municipal décide d'attendre l'année prochaine pour faire l'ensemble de la cour et de déposer des dossiers de subvention au Département, à l'Etat (DETR) et à la fondation DASSAULT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Séance levée à 21h24

Le Maire Gérard LEVOIR

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left side, there are four signatures: the top one is 'Silvius', the second is a stylized signature, the third is 'Deuz', and the bottom one is 'Cyprien'. On the right side, there are three signatures: the top one is 'Gérard Levoir', the middle one is 'SARA', and the bottom one is a signature that appears to be 'Léon'.